

Préavis municipal no 30-2014 au Conseil communal de Cugy VD

Demande d'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 297'000.- (deux cent nonante-sept mille) pour l'étude d'un bâtiment scolaire dans le quartier d'Es-Chesaux.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le préavis municipal n° 30-2014 sollicitant l'octroi d'un crédit d'étude d'un montant de Fr. 297'000.- (deux cent nonante-sept mille) pour l'étude d'un bâtiment scolaire dans le quartier d'Es-Chesaux.

1. Historique

L'augmentation régulière des élèves dans notre commune nous oblige à prévoir des infrastructures supplémentaires. Actuellement le secteur primaire de Cugy offre 12.5 salles de classe à savoir :

- 7.5 à la Chavanne,
- 2 au Motty,
- 3 à la Cavenettaz.

Le dernier investissement réalisé a consisté à rénover les 3 classes existantes de la Cavenettaz sans pour autant créer des locaux supplémentaires. Auparavant, le collège du Motty a permis à la fois d'offrir de meilleures conditions de travail à la garderie Arc-en-Ciel et aussi d'accueillir 2 nouvelles classes primaires en août 2011. De plus, en 2012, un manque de locaux a nécessité l'aménagement dans l'urgence d'un pavillon provisoire pour accueillir 2 classes. Cette construction modulaire ayant obtenu une autorisation limitée à 3 ans par le Canton, elle devrait être enlevée en août 2015.

A la rentrée d'août 2013, nous avons dû trouver des solutions pour apporter plus de cohérence au niveau de l'utilisation des infrastructures de la Combe et ainsi répondre aux besoins des plus grands élèves. Nous avons déménagé la structure UAPE dans le Pavillon de la Chavanne et la salle Cavenettaz de la Maison villageoise. Cette mesure a permis d'aménager une cantine destinée uniquement aux élèves de 7P à 11S à la Combe. Ces modifications dictées par l'OAJE et l'EFAJE qui refusaient d'entrer en matière pour un aménagement de l'UAPE de Cugy dans un bâtiment secondaire, ont eu pour conséquence de priver l'école d'une salle d'ACM / ACT et de maintenir la « classe-ressources » dans une demi-salle à la Chavanne ce qui n'est pas judicieux au plan pédagogique.

La mise en œuvre de l'harmonisation scolaire (Harmos) et de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) entrées en vigueur au 1^{er} août 2013, ont modifié la structure de l'école obligatoire vaudoise. Le secteur primaire, dès cette date, a compté 2 années de plus ; ainsi les deux cycles primaires couvrent 8 ans de scolarité (1 à 8P) et le secteur secondaire ne compte désormais plus que 3 années de scolarité (9S à 11S).

Cette nouveauté a eu pour conséquence, à la rentrée scolaire 2013, de devoir loger aussi des classes primaires de Cugy dans le collège secondaire intercommunal de l'ASICE. Actuellement 2 classes d'écoliers de Cugy du deuxième cycle primaire occupent des locaux à la Combe. Cette mesure était évidemment nécessaire tant les communes ont besoin d'une phase transitoire pour pouvoir séparer les 2 secteurs.

2. Exposé des motifs

2.1 L'évolution des effectifs

Pour les années à venir, concernant Cugy uniquement, les effectifs connus des futurs élèves des trois années secondaires nous permettent d'annoncer que le collège de la Combe sera occupé uniquement par des élèves du degré secondaire d'ici 2 à 3 ans. Ce phénomène s'explique par des effectifs d'élèves de plus en plus élevés au secteur primaire. Les 3 prochaines volées du secondaire qui quitteront l'école comptent une moyenne de 25 élèves de Cugy tandis que, par exemple, la moyenne des élèves du 1^{er} cycle primaire se monte à 40 élèves. Le tableau ci-après démontre cette situation :

| | | | | | | | | | | | |
|-------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|
| An 14 | 1P | 2P | 3P | 4P | 5P | 6P | 7P | 8P | 9S | 10S | 11S |
| Cugy | 34 | 48 | 42 | 36 | 35 | 34 | 33 | 40 | 29 | 21 | 24 |

| | | | | | | | | | |
|----------|-----------|--|--|-------------|--|--|-----------|--|--|
| Moyennes | 40 élèves | | | 35.5 élèves | | | 25 élèves | | |
|----------|-----------|--|--|-------------|--|--|-----------|--|--|

| | | | | | | | | | | | |
|-------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| ASICE | 86 | 98 | 98 | 82 | 95 | 84 | 74 | 99 | 75 | 70 | 68 |
|-------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|

Au plan des effectifs encore, nous constatons que le nombre d'élèves augmente d'une manière générale dans le secteur de l'ASICE. Dès lors, on peut estimer que dès 2014, chaque année, il sera nécessaire de prévoir 1 classe supplémentaire au degré secondaire et que le bâtiment de la Combe ne pourra plus accueillir de classes du secteur primaire dès 2015.

A la rentrée d'août 2014 nous compterons selon les estimations connues à ce jour, 302 élèves du secteur primaire provenant de notre commune. Cet effectif correspond à un besoin minimum de 15 salles de classe, 3 de plus que notre situation actuelle. Compte tenu des 2 locaux manquant aujourd'hui (salle « ressources » et salle ACT), le manque de classes à l'horizon 2015 serait de 5 classes.

Une autre analyse est nécessaire au niveau des très jeunes enfants qui habitent à Cugy mais qui ne sont pas encore entrés dans le système scolaire. Il s'agit là de disposer de données qui devraient nous permettre de vérifier si ce phénomène d'augmentation des effectifs va persister ou si la situation va se stabiliser à moyen terme. Il faut être conscient que ces données vont forcément fluctuer en raison d'arrivées de nouveaux habitants ou de départs, difficiles à quantifier.

Le tableau ci-dessous apporte des renseignements à ce propos :

| | | | | |
|---------------|-------|-------|-------|-------|
| Cugy | 14-15 | 15-16 | 16-17 | 17-18 |
| Entrées en 1P | 34 | 24 | 37 | 22 |

| | | | | |
|---------|-----------|--|--|--|
| Moyenne | 29 élèves | | | |
|---------|-----------|--|--|--|

Au vu de ces chiffres on peut estimer qu'il pourrait y avoir stagnation des effectifs et que la demande de classes supplémentaires de ce préavis devrait répondre à nos besoins à courte échéance.

2.2 Les alternatives

Nous avons analysé trois pistes, à savoir :

- exploiter au mieux les bâtiments existants et en particulier le collège de la Chavanne, en menant une étude sur le développement possible des combles de ce collège ;
- envisager une nouvelle construction sur un terrain appartenant déjà à la Commune, le plus adéquat étant celui situé dans la zone d'utilité publique du nouveau quartier d'Es-Chesaux ;
- envisager l'achat d'un terrain à proximité du secteur de la Chavanne – la Combe afin d'y construire un autre collège.

Plusieurs paramètres ont dicté le choix que nous vous soumettons. Tout d'abord l'exploitation des combles de la Chavanne pose des problèmes techniques et financiers. Sachant que cette solution ne nous permettrait de n'envisager que 2 classes supplémentaires, nous avons écarté ce projet sans pour autant l'abandonner définitivement. En effet, une autre utilisation pourrait être intéressante. Nous pensons en particulier à l'aménagement d'une bibliothèque.

Un autre paramètre est celui de l'urgence des besoins scolaires. L'exploitation d'un terrain appartenant déjà à la Commune et destiné à pareil usage peut nous permettre de réaliser un projet plus rapidement.

Cependant, l'argument qui nous a le plus convaincus est celui de la provenance des enfants et en particulier de ceux qui vont entrer dans la scolarité obligatoire ces prochaines années. Pour la période d'août 2013 à août 2017, nous avons constaté que 75% des enfants résident dans le quartier nord de notre commune, 17% au sud et 8% à une distance égale entre la Chavanne et Es-Chesaux. Ce constat nous amène à pencher pour la solution qui consiste à réaliser un collège sur cette parcelle d'Es-Chesaux.

Ce projet de construction d'un collège à 800 m de la zone principale des écoles (La Combe – la Chavanne) est acceptable pour la direction de l'établissement scolaire au plan de la distance.

Par ailleurs, un bâtiment de 4 à 6 classes aurait une dimension suffisante pour éviter l'impression d'isolement qui pourrait être ressentie par les utilisateurs si l'unité était de moindre importance (de 2 classes, par exemple).

Enfin, en plaçant des classes dans ce secteur, nous estimons que les déplacements d'élèves en voiture vont diminuer et ainsi alléger le secteur engorgé de la Chavanne.

La troisième piste est écartée dans l'immédiat, mais compte tenu de l'évolution possible à moyenne et longue échéances, l'acquisition d'une parcelle proche du site scolaire n'est pas abandonnée.

2.3 L'adéquation entre les besoins et les possibilités offertes

Le règlement du plan de quartier d'ES-Chesaux permet, pour cette parcelle d'utilité publique, de réaliser un bâtiment sur un maximum de 2 étages et sur une surface brute de plancher de 648 m². Cette surface pourrait nous permettre de construire un bâtiment de 4 à 6 classes.

Il serait aussi utile d'envisager une salle de rythmique dans ce bâtiment sachant que nous prévoyons des classes de jeunes enfants dans le collège. En effet, cette branche s'enseigne actuellement dans une des salles de sport et, ces dernières, au vu de l'augmentation prévue des classes à Cugy, vont petit à petit difficilement répondre aux besoins de ce secteur. Pour information, chaque classe compte 3 heures d'éducation physique à son horaire hebdomadaire. Un simple calcul basé sur 15 classes primaires nous amène à un besoin de 45 périodes par semaine pour l'enseignement de cette branche. D'ailleurs les directives

cantoniales en matière d'équipements sportifs indiquent que 2 salles de sport sont nécessaires pour 15 classes.

Une salle de rythmique à Es-Chesaux serait donc la bienvenue pour libérer quelques plages horaires des salles de sport et éviterait aussi des déplacements d'élèves pendant les heures scolaires.

3. Planning de l'étude

- Présentation au Conseil communal le 20 février 2014
- Etude du projet de fin février au début avril 2014
- Présentation du préavis de construction lors Conseil communal de mai 2014.

4. Crédit d'étude

Afin de chiffrer le crédit nécessaire pour l'établissement de l'étude faisant l'objet de ce préavis, la Municipalité a fait appel au bureau d'architecture qui était chargé de la réalisation du plan de quartier d'Es-Chesaux.

Ce choix est justifié par le fait que ce quartier est soumis à un règlement distinct auquel le collège proposé est également soumis. Il nous paraît cohérent d'attribuer la phase d'étude de cette dernière construction dans ce quartier au même bureau d'architectes, cette dernière construction faisant partie intégrante du projet général. D'autre part, le choix de ce bureau représente une garantie de confier ce projet aux personnes qui connaissent d'une manière approfondie non seulement l'historique de la construction de ce quartier et ses règles spécifiques mais aussi tous les aspects techniques de sa réalisation.

Le montant de chaque service se situe en-dessous de Fr. 150'000.- ce qui permet à la Municipalité de choisir une procédure d'adjudication de gré à gré.

Il est à relever que la Municipalité, compte tenu de l'urgence de la réalisation de ce collège, a opté pour cette formule en ayant l'intention de demander au bureau d'architecture des plans pour la mise à l'enquête précis, voire presque exhaustifs, qui s'approchent des plans d'exécution de la phase suivante. Cette manière de faire nécessitera, lors de cette phase d'étude, de recourir à des spécialistes des aspects techniques du bâtiment (ingénieur civil, géologue, géomètre, thermicien, CVS,...). Ces démarches auront un coût intégré à la phase d'étude mais représentent une dépense incontournable qui n'aura pas à être faite lors de l'étape suivante.

Les honoraires relatifs aux interventions du Bureau d'architecture se montent à Fr. 150'000.- pour un mandat qui consistera à :

- élaborer un projet de plans pour la mise à l'enquête en s'appuyant sur les besoins scolaires et en respectant le règlement du plan de quartier,
- préparer la procédure de demande d'autorisations.

Il conviendra d'ajouter les honoraires couvrant les interventions de divers prestataires (ingénieur civil, géomètre, géologue, thermicien, spécialiste CVS, électricien,...) chiffrés à Fr. 90'000.-.

Un bureau spécialisé sera chargé d'effectuer les appels d'offres, de les évaluer et de préparer les propositions d'adjudications. Ces prestations administratives relatives à la procédure d'appel d'offres s'élèvent à Fr. 25'000.-

A cela il nous paraît judicieux d'ajouter une somme de Fr. 10'000.- pour les divers et imprévus.

Le tableau ci-dessous précise le détail des coûts estimés :

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| Bureau d'architecture | 150'000.- |
| Ingénieur civil | 20'000.- |
| Géomètre | 10'000.- |
| Géologue | 20'000.- |
| Thermicien | 20'000.- |
| Spécialiste CVS | 20'000.- |
| Bureau spécialisé en marchés publics | 25'000.- |
| Divers et imprévus | 10'000.- |
| Total HT | 275'000.- |
| Total TTC | 297'000.- |

C'est donc un crédit d'étude de **Fr. 297'000.-** qui nous permettra de financer la phase d'étude du projet, en vue de la présentation d'un préavis de construction vraisemblablement au printemps de cette année.

5. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

- vu le préavis municipal no 30-2014 ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 297'000.- (deux cent nonante-sept mille) pour l'étude de la construction d'un collège de 4 à 6 classes sur le terrain d'utilité publique du quartier d'Es-Chesaux ;
- de financer cette dépense par les liquidités ou par l'emprunt ;
- d'intégrer cette somme au coût total de la construction.

Adopté par la Municipalité le 6 janvier 2014.

La Municipalité